

# Le P'tit Journal

## LE MOT DU MAIRE

Le budget de la commune a été voté par le Conseil Municipal. Les prix à la consommation ayant augmenté de presque 7 % sur l'année 2022, les valeurs locatives ont donc enregistré une revalorisation équivalente au 1er janvier 2023. Tous les propriétaires verront leur taxe foncière augmenter d'au moins 7 %. La commune a voté une augmentation de 3% des taxes locales communales, ce qui représente une recette supplémentaire de 15.000€. La commune apporte de plus en plus de services à ses habitants et nous devons financer des dépenses de fonctionnement (embauche d'un temps partiel pour les cartes d'identité et passeports, financement 1/3 du salaire de l'assistant médical, pérennisation du poste de conseiller numérique...).

Mickaël Foulou Mion en contrat CDD a rejoint l'équipe technique pour une période de 6 mois.

Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) met en



évidence tous nos projets à moyen terme. Pour réaliser nos investissements nous devons conserver une bonne capacité d'autofinancement en maîtrisant les charges de fonctionnement et en recherchant de nouvelles recettes (revenus locatifs, augmentation des taxes locales...). Nous avons un Plan Prévisionnel d'Investissement très ambitieux, il sera modifié chaque année en fonction de l'avancement des travaux et des investissements prioritaires. Certains projets seront peut-être décalés, modifiés ou abandonnés. Notre commune est dynamique, elle investit et apporte de nombreux services à ses habitants et associations.

Un point sur nos gros projets : Les travaux de la salle polyvalente débuteront début 2024, le temps de régler les dossiers administratifs de sécurité, d'accessibilité et d'appels d'offres. Nous sommes dans l'attente d'un avant-projet de la micro-crèche conforme à notre demande pour avancer dans l'appel d'offres. La maison médicale

côté médecins sera insonorisée et rafraîchie. Nous avons mandaté un architecte pour un agrandissement du bâtiment (locaux supplémentaires, salle de réunion, espace de vie pour le personnel et création d'un logement de fonction pour accueillir les remplaçants). Un projet sera présenté aux professions libérales dans les meilleurs délais afin qu'il corresponde à leurs attentes.

Notre volonté de réorganiser la maison médicale, d'embaucher à temps partiel un assistant médical, de réaliser des travaux de rénovation sont des choix judicieux de la municipalité qui sont maintenant concluants.

Un nouveau médecin généraliste intégrera à plein temps la maison médicale de Val-de-Virieu à compter du mois d'octobre 2023. Steve ALLEGRET, assistant médical aura en charge l'accueil et la gestion des plannings de la patientèle des deux médecins.

La venue d'un nouveau médecin encourage la municipalité à poursuivre l'attractivité de notre village.

Le Maire

*Michel Morel*

### BIENVENUE AU VILLAGE FRANÇAIS

*Vous pénétrez à vos risques et périls*

Ici, nous avons deux clochers qui sonnent régulièrement,



des coqs qui chantent très tôt,

des troupeaux de chevaux,



vaches, moutons... qui vivent

avec nous et certains ont même des cloches autour du cou.



Nos agriculteurs et éleveurs travaillent tôt le matin et tard le soir dans les champs pour vous donner à manger.

*Si vous ne supportez pas ça, Vous n'êtes pas au bon endroit!*

Sinon, nous avons de bons produits du terroir, un musée de la galoche unique en France, des artisans talentueux et heureux de vous faire découvrir leur savoir-faire et leur production.



# COMMISSIONS

## COMMISSION DES FINANCES

### Compte administratif 2022 CCAS Val-de-Virieu

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement (A)	11014,79€	Recettes de fonctionnement (B)	10828,78€
Déficit de fonctionnement 2022 C = (A)-(B)	186,01€		
Dépenses d'investissement (D)	0€	Recettes d'investissement (E)	0€
Excédent d'investissement F= (D)-(E)	0€		
Résultat 2022 G =(C)-(F)	-186,01€		
Excédent de fonctionnement antérieur (H)	2341,22€		
Déficit de fonctionnement 2022 (C)	186,01€		
Excédent de fonctionnement total I = (H)+(C)	2155,21€		
Excédent d'investissement antérieur (J)	1150,00€		
Excédent d'investissement 2022 (F)	0€		
Excédent d'investissement cumulé K= (J) –(F)	1150,00€		
Résultat de clôture 2022 L = (I)+(K)	3305,21€		

CCAS Charges de fonctionnement	2022	2023	CCAS Recettes de fonctionnement	2022	2023
Alimentation	3399,35€	4000,00€	Excédent reporté		2155,21€
Fêtes et cérémonies	525,00€	3000,00€	Concessions des cimetières		
Cotisations diverses	80€	200,00€	Subvention du budget communal	9538,78€	13344,79€
Secours d'urgence	5713,94€	6500,00€	Dons	1290,00€	300,00€
Subventions	1296,50€	1500,00€			
Créances non valeur		600,00€			
Total	11014,79€	15800,00€	Total	10828,78€	15800,00€
Charges d'investissement	Montant	Montant	Recettes d'investissement	Montant	Montant
Déficit			Remb prêts		
Prêts accordés		1150,00€	Excédent reporté		1150,00€
Total		1150,00€	Total		1150,00 €

# COMMISSIONS

## COMMISSION DES FINANCES

### Compte administratif 2022 commune de Val-de-Virieu

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement (A)	1604351,47€	Recettes de fonctionnement (B)	1825063,99€
Excédent de fonctionnement 2022 C = (A)-(B)	220712,52€		
Dépenses d'investissement (D)	1283066,83€	Recettes d'investissement (E)	1158592,82€
Déficit d'investissement 2022 F= (D)-(E)	124474,01€		
Résultat 2022 G =(C)+(F)	96238,51€		
Excédent de fonctionnement antérieur (H)	0€		
Excédent de fonctionnement 2022 (C)	220712,52€		
Excédent de fonctionnement total I = (H)+(C)	220712,52€		
Excédent d'investissement antérieur (J)	462899,98€		
Déficit d'investissement 2022 (F)	124474,01€		
Excédent d'investissement cumulé K= (J) + (F)	338425,97€		
Résultat de clôture 2022 L = (I)+(K)	559.138,49€		

Dépenses de fonctionnement	2022 réalisé	2023 budgetisé	Recettes de fonctionnement	2022 réalisé	2023 budgetisé
Charges à caractère général	422883,30€	403000,00€	Remboursements de charges de personnel	6100,37€	300,00€
Charges de personnel	318800,81€	340000,00€	Produits des services téléalarme+ loc. salles	21094,65€	14200,00€
Prélèvement pour l'investissement		180000,00€	Taxe locales	391343,00€	440000,00€
SIVU des écoles	243627,00€	270000,00€	Compensation + DSC Cté	268453,00€	264000,00€
Indemnités des élus	74522,80€	76000,00€	Taxes additionnelles	90830,00€	90000,00€
Subventions associations	13595,00€	15000,00€	FNGIR + pylônes	25481,00€	24000,00€
SDIS + divers + imprévus	45077,41€	72500,00€	Dotations de l'Etat	484089,90€	476500,00€
Intérêts des emprunts	38938,43€	35000,00€	Locations des immeubles	125074,51€	112005,79€
Opérations d'ordres	435198,71€	9661,00€	Produits exceptionnels et financiers	2598,56€	1500,00€
CCAS	9538,78€	13344,79€	Opérations d'ordres		
Autres charges	2169,23€	8000,00€	Vente proxi	410000,00€	
Total	1.604.351,47€	1.422.505,79€	Total	1.825.063,99€	1.422.505,79€

# COMMISSIONS

## COMMISSION DES FINANCES (BUDGET D'INVESTISSEMENT)

Dépenses d'investissement 2023	Montant	Recettes d'investissement 2023	Montant
		Virement section fonctionnement 2023	180000,00€
Emprunts	130000,00€	Excédent de fonctionnement 2022	220712,52
Signalétique	30000,00€	Taxe d'aménagement	20000,00€
Paysagiste	30000,00€	FCTVA	120000,00€
Salle Polyvalente	1000000,00€	Subventions	835000,00€
Matériel	20000,00€	Subvention Région	
Badges serrures	20000,00€	Subvention Département	
Voirie	200000,00€	Attribution de compensation + fonds de concours VDD	100000,00€
Budget participatif	35000,00€	Opérations d'ordres et patrimoniales	9661,00€
Maison médicale	50000,00€	Emprunt bancaire	500000,00€
Mobilier aire de jeux	30000,00€		
Crèche + coworking	640000,00€	Excédent d'investissement reporté	338425,97€
Gendarmerie + SDF Panissage	80000,00€		
Divers	58799,49€		
<b>Total</b>	<b>2.323.799,49€</b>	<b>Total</b>	<b>2.323.799,49€</b>

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - COMMUNE DE VAL-DE-VIRIEU						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Excédents d'investissement reportés	338 000 €	175 000 €	30 250 €	175 500 €	73 950 €	410 600 €
Affectation du résultat de fonctionnement	220 000 €	250 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Taxe d'aménagement	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Attribution de compensation invest	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Subventions	400 000 €	902 000 €	422 000 €	463 600 €	385 200 €	577 200 €
FCTVA	120 000 €	338 250 €	158 250 €	173 850 €	144 450 €	216 450 €
Emprunt	500 000 €	500 000 €	200 000 €		350 000 €	
<b>Total recettes</b>	<b>1 698 000 €</b>	<b>2 285 250 €</b>	<b>1 230 500 €</b>	<b>1 232 950 €</b>	<b>1 373 600 €</b>	<b>1 624 250 €</b>
Capital d'emprunt	130 000 €	140 000 €	160 000 €	164 000 €	168 000 €	148 000 €
Voirie	200 000 €	150 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Mobilier + informatique	20 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
badges serrures	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
logiciels	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
eaux pluviales et enfouissement	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Signalétique et espaces verts	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
fin des travaux Gendarmerie et SDF Panissage	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maison médicale	50 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Halle des sports	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crèche	320 000 €	320 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pumptrack rue du gymnase	0 €	150 000 €				
Espace Camille TERRASSE	0 €	0 €	200 000 €	400 000 €	200 000 €	0 €
Tiers lieux culturel rue du château	0 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €
budget participatif	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Rue Vallon de Lamartine						500 000 €
transformation des locaux techniques Mairie	0 €	0 €		0 €	300 000 €	500 000 €
Divers	78 000 €	100 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 523 000 €</b>	<b>2 255 000 €</b>	<b>1 055 000 €</b>	<b>1 159 000 €</b>	<b>963 000 €</b>	<b>1 443 000 €</b>

# COMMISSIONS

## COMMISSION DES FINANCES (ENDETTEMENT)

- Endettement global de la commune de Val-de-Virieu au 01/01/2023 : 1.278.990,11€ soit 818€ par habitant.
- Annuité : 160970,58€ dont 126333,96€ en amortissement et 34633,50€ d'intérêts.
- Capacité d'autofinancement envisagée en 2023 : 240000€
- Capacité de désendettement de Val-de-Virieu : 4,37 années
- La capacité de désendettement pour une collectivité de même taille se situe entre 8 et 12 années.
- La commune de Val-de-Virieu a un endettement maîtrisé



SIVU des écoles :

- Budget investissement + fonctionnement : 353,853€ pour 119 élèves
- Part de Val-de-Virieu : 96 élèves pour un montant de 274,385€

Michel Morel



## COMMISSION BUDGET PARTICIPATIF

La Commune de Val-de-Virieu a décidé de mettre en place une Réserve Communale Civique.  
Cette dernière s'appuie sur le bénévolat.

Des Citoyens sans distinction peuvent postuler auprès du secrétariat de Mairie, soit par simple appel ou par internet : [secretariat@valdevirieu.fr](mailto:secretariat@valdevirieu.fr).

Qui peut être bénévole ?

Tout Citoyen âgé de plus de seize ans et disposant de temps libre.

Après inscription, le bénévole sera invité pour un petit entretien.

Ensuite un acte d'engagement sera conclu, et signé entre le Maire et le postulant.

Le temps consacré ne pourra excéder quinze jours par an.

Vous pourrez faire partie de la Réserve Communale de Sécurité Civile, pour de l'aide en cas de catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain, incendies de forêts etc...)

- Dans ce cas votre numéro de téléphone figurera sur l'annuaire du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), conservé par la mairie, et vous serez susceptible d'être appelé en cas de besoin.

- Vous pouvez être bénévole sur le « terrain » ou chez vous devant votre écran d'ordinateur ou à votre téléphone.

Pour plus d'informations, consultez la plateforme : [Jeveuxaider.gouv.fr](http://Jeveuxaider.gouv.fr)

Pascal Vignane

# COMMISSIONS

## COMMISSION CCAS

Ce 1er semestre, l'équipe du CCAS a proposé trois animations :

- Le repas des aînés, le samedi 21 janvier à la salle des fêtes de Panissage.
- La randonnée et la vente de diots, le dimanche 19 mars au départ de la salle du peuple de Val de Virieu.
- L'après-midi « goûter et jeux de société intergénérationnels », le dimanche 14 mai.



Comme à l'accoutumée, la transhumance et la collecte des paniers solidaires sont prévues sur la 2ème quinzaine du mois de novembre, puis la préparation ainsi que la distribution des colis de Noël mi-décembre.

Sandra Barras



## COMMISSION COMMUNICATION :

### ILLIWAP

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité sur l'application ILLIWAP : La Boîte à idées.

Cette nouvelle fonctionnalité permet de vous donner la parole, de vous laisser un espace d'expression.

Comment la trouver ?

- Ouvrez l'application
- Cliquez sur «Participer» puis sur «Boîte à idées»
- Choisissez votre station «mairie de Val de Virieu» et déposez votre idée !

Pascal Gréaume



# COMMISSIONS

## COMMISSION CULTURELLE ET PATRIMOINE

Les séances de cinéma sont terminées, elles reprendront en septembre. Un vrai succès apprécié des adultes et des enfants.



Une belle programmation des soirées d'été est organisée par la commission culturelle les 17, 18 et 19 août.

- Le 10 septembre ; une animation dans le parc du CSV en partenariat avec la Maison de retraite et le Centre de soins.  
- La semaine suivante, le samedi 16, pour les journées du patrimoine : des ateliers et représentations à l'ancienne Mairie de Val-de-Virieu.

Michel Morel

## Val-de-Virieu

**Dimanche 10 septembre 2023**

**Rêverie acrobatique et musicale**

**CIE LES PETITS DÉTOURNEMENTS**

**LES SONGES D'ELISABETH**  
Un appartement biscornu et un grenier de souvenir

**Accueil - 15h00**  
**DÉAMBULATIONS**  
**MUSICALES**  
**Buvette**

Photos: Gilje Frackette

spectacle soutenu et financé par

**CENTRE DE SOINS DE VIRIEU**  
 126 Rue de la Gare  
 Renseignements: 04 74 88 21 42  
[www.valdevirieu.fr](http://www.valdevirieu.fr)  
(en cas de pluie: Halle des sports)

Commission culturelle de Val-de-Virieu

**Spectacle • GRATUIT**

## Val-de-Virieu

**17 - 18 - 19 AOÛT 2023**

# SOIRÉES D'ÉTÉ

**UN FILM DE CÉDRIC KLAPISCH**  
**EN CORPS**

**Ciné en plein air • GRATUIT**  
En cas d'intempéries, repli à la salle du Peuple

**Jedi 17 août 21h**

**TANT QU'IL Y AURA DES BREBIS**  
CIE LA DERNIÈRE BALEINE

**Sous la Halle**  
**Entrée adulte: 10€**  
2€ de 13 à 18 ans - Gratuit jusqu'à 12 ans

**Vendredi 18 août 20h30**

**LES GEORGES CLOWNÉS**  
Chorale de Caractères

**Sous la Halle**  
**Entrée adulte: 10€**  
2€ de 13 à 18 ans - Gratuit jusqu'à 12 ans

**Samedi 19 août 20h30**

**HALLE DE VAL-DE-VIRIEU**  
(Rue du Château)

Renseignements:  
04 74 88 21 42  
[www.valdevirieu.fr](http://www.valdevirieu.fr)

Commission culturelle de Val-de-Virieu  
avec le concours du Conseil Départemental

Le 7 octobre, à la salle du Peuple, Roméo et Juliette.

Qui  
**COMPAGNIE QUI ?**

**Roméo et Juliette**  
*en cachette*

Spectacle tout public à partir de 7 ans

D'après l'œuvre de Shakespeare  
Mise en scène : Marie Neichel

Ciequi.fr / contact@ciequi.fr

# COMMISSIONS

## COMMISSION EDUCATION JEUNESSE



### Conseil Municipal des Enfants

Les nouvelles structures choisies par les élus du CME (après consultation des enfants de l'école) ont été inaugurées le 7 avril 2023 et rencontrent déjà un succès !

Cette initiative rappelle combien ces jeunes élus sont investis dans leur mandat.

Le CME sera renouvelé après les vacances de la Toussaint ; cela sera l'occasion de « passer le flambeau » à de nouveaux enfants qui, n'en doutons point, sauront proposer de nouvelles idées pour aménager et animer notre commune.

### SIVU des écoles

La fête de l'école se déroulera le vendredi 7 juillet à la salle polyvalente.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux à cette manifestation organisée par le Sou des Écoles en collaboration avec l'équipe enseignante, le SIVU et la participation très active de tous les enfants.

C'est toujours un très beau moment, riche en émotions et en partage, qui vient conclure l'année scolaire de belle manière.



Les élus du SIVU ont été visiter le 29 avril l'école de La Chapelle de la Tour qui a mené un projet de végétalisation de sa cour.

Cette visite très instructive a permis à toutes et tous de comprendre le projet dans sa globalité depuis l'émergence du besoin jusqu'à sa réalisation ; projet qui a impliqué le personnel communal, l'équipe enseignante et les enfants. Cette démarche doit nous inspirer dans la mise en œuvre de ce projet.

### Micro-crèche

Le projet de création d'une micro-crèche avance : le cabinet d'architecture a été choisi et des premières esquisses ont été proposées à la commune et au porteur de projet.

La crèche sera implantée à côté du groupe scolaire.

Une ouverture pourrait être envisagée en 2024.

Gilles Bourdier

## COMMISSION ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS

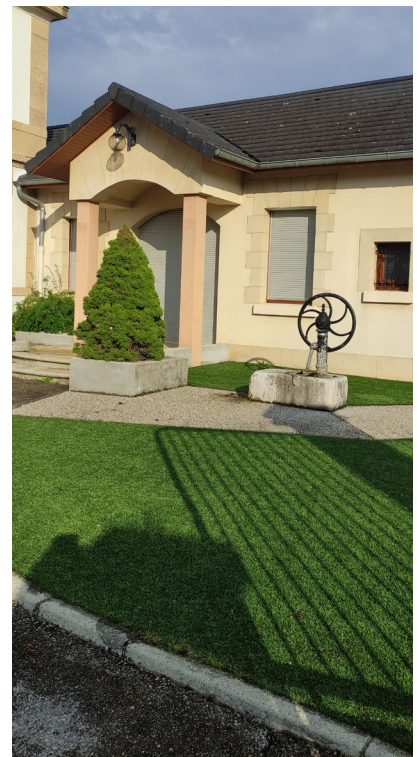


### Maison des associations

La maison des associations a ouvert ses portes et quelques-unes se sont installées. Une salle de réunion est à disposition pour toutes les associations qui en ont besoin.

- PLEXUS/Familles Rurales
- Amicale des Donneurs de Sang de la Vallée de la Bourbre
- Le Sou des Ecoles
- Vallée en Transition
- Val de Rêves
- Association Historique des Terres Froides
- Dans les pas de Jongkind en Dauphiné

Sophie Lereno-Borges





# COMMISSIONS

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission Environnement a fait planter différents arbustes, qui commencent à fleurir, dans les massifs de la descente PMR vers la salle du Peuple.

BACS SYCLUM

Vous avez à votre disposition 5 bacs au Parking du Moulin près du pont de la Bourbre :

- \* emballages (bacs jaunes)
- \* verres
- \* ordures ménagères
- \* gros cartons
- \* vêtements

N'hésitez pas à vous en servir, nous éviterons ainsi les dépôts sauvages !

Merci d'avance

La mairie a organisé un camion de poubelles jaunes pour les retardataires.

Pour ceux qui n'auraient pu en profiter, SYCLUM organise une permanence au site de Rochetoirin.

Florence Barbier



## FRELON ASIATIQUE

La commune de Val de Virieu avec l'aide d'apiculteurs (Jean Luc Guttin qui nous a procuré les pièges et Jean Louis Mallen), a vendu sur le marché, et en mairie, environ 150 pièges pour reine.

La population a adhéré à cette initiative pour éviter la prolifération des frelons en piégeant les reines pour qu'elles ne puissent pas faire de nids, qui entraineraient d'autres nids de milliers de frelons.

D'après ceux qui ont fait remonter leur nombre de reines prises, une centaine a été comptabilisée, donc une centaine de nids évités.

Merci aux deux apiculteurs, à toutes et tous pour votre action.

Et si vous découvrez des nids nouveaux merci de prévenir la mairie, qui se chargera de faire détruire le nid (gratuit pour les propriétaires du terrain).

(Article détaillé sur le frelon dans le P'tit Journal n°13)



## ETUDE CHIROPTERE

Réunion d'étude TE38 (Territoire d'Énergie Isère) et LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur différents sujets, notamment le chiroptère ainsi que la pollution lumineuse.



# COMMISSIONS

## RÉGLEMENTATION DU BRUIT ET DES DÉCHETS

Je garde de bonnes relations avec mes voisins !  
J'évite de faire du bruit à n'importe quel moment.

Les nuisances sonores provenant des activités de bricolage, d'utilisation d'engins bruyants, les aboiements continuels d'animaux domestiques, le tapage nocturne y compris à l'occasion d'une fête ou d'une réception sont interdits.

L'utilisation des appareils bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, scie ...) est réglementée par arrêté préfectoral et se fait uniquement dans les plages horaires autorisées :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30  
les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h  
les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Les travaux effectués par des entreprises, tant pour le compte des particuliers que pour celui des collectivités, sont autorisés entre 7h et 20h en semaine, à l'exclusion des dimanches et jours fériés.

Je débroussaillais pour ne pas envahir. Il arrive qu'une végétation mal entretenue finisse par gêner mes voisins.

Je ne fais pas de feu de végétaux ni de déchets. Je respecte l'environnement, mon voisinage et la législation.

Je préserve l'environnement, je trie mes déchets.



MERCI

## COMMISSION URBANISME : QUELLE PROCÉDURE POUR MES TRAVAUX ?

Permis de démolir :

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme qui doit être obtenue avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire.

Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Sur notre commune, le permis de démolir est obligatoire uniquement pour les constructions situées dans le périmètre de protection du château.

Rappel : la mairie instruit les demandes de DP (Déclaration Préalable) et de CUa (Certificat d'Urbanisme d'information : de type A), toutes les autres demandes sont instruites par le service urbanisme de la Communauté de Commune.

Lorsque vos travaux d'urbanisme sont achevés, pensez à déposer rapidement votre DAAct (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) en Mairie.

Axelle Voye

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC


**PORTAIL**  
DP

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.


Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

# VIE DE LA COMMUNE

## APPEL A PROJET JEUNE



### Appel à projets jeunes



#### De juillet à octobre 1

Je contacte la MSA de mon département et je présente mon projet à mon référent.


Je construis ma candidature en réfléchissant à mon projet, mes actions et mon budget. Je remplis mon dossier de candidature et le transmets à mon référent pour participer à l'appel à projets local.

#### De novembre à décembre 2

Ma MSA reçoit mon dossier et l'étudie. Elle peut récompenser le projet avec un prix local. Le projet peut ensuite être sélectionné pour participer à l'appel à projets national.

#### De janvier à mai 3

Les dossiers de l'appel à projets national sont examinés par un jury, qui en récompense 14 avec des prix allant de 1 500 à 2 500 euros.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, ETAT CIVIL / CITOYENNETÉ

La commune de Val-de-Virieu se dote du dispositif cartes nationales d'identité et passeports

Le service état-civil de la commune est équipé depuis mi-avril du « dispositif de recueil » pour les cartes d'identités et les passeports.

Depuis le 1er juin 2023, Aline CORRADO, en charge de la réalisation des titres d'identité, reçoit des usagers souhaitant se voir délivrer un passeport, une carte d'identité ou les deux.

Retrouvez ci-dessous le tableau récapitulatif des créneaux d'ouverture :



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					9h-12h (semaines paires)
14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	

La prise de rendez-vous s'effectue **UNIQUEMENT EN LIGNE** via notre site Internet : [www.valdevirieu.fr](http://www.valdevirieu.fr)

Rappel : Mélanie TEILLON, notre conseillère numérique, peut vous aider dans vos démarches en ligne, notamment pour créer votre pré-demande ainsi que pour prendre votre rendez-vous en ligne.

Coordonnées : 07.50.72.37.89  
[conseiller.numerique@valdevirieu.fr](mailto:conseiller.numerique@valdevirieu.fr)

Pour plus d'informations sur les étapes nécessaires à la réalisation des titres d'identité vous trouverez en page suivante un schéma explicatif.

# VIE DE LA COMMUNE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Agence nationale  
des titres sécurisés

## Délivrance de passeports et cartes nationales d'identité (CNI)



1

L'utilisateur réalise sa pré-demande en ligne sur [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr) ou remplit un Cerfa (disponible en mairie) et prend rendez-vous en mairie



2

L'utilisateur se rend en mairie pour déposer sa demande



Vous pouvez déposer votre demande **dans la commune équipée de votre choix**. Il n'est pas obligatoire d'effectuer cette démarche dans votre commune de résidence.



Retrouvez les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie sur : <https://passeport.ants.gouv.fr>

3

La demande est instruite par le service instructeur



4

Le titre est produit



Si vous avez effectué une pré-demande en ligne, vous pouvez **suivre votre demande depuis votre compte ANTS**.

*Le cas échéant, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mairie.*



5

Le titre est envoyé en mairie



6

Le titre est reçu en mairie



7

Carte d'identité  
Passeport

L'utilisateur se rend en mairie pour récupérer son titre dans un délai maximum de 3 mois

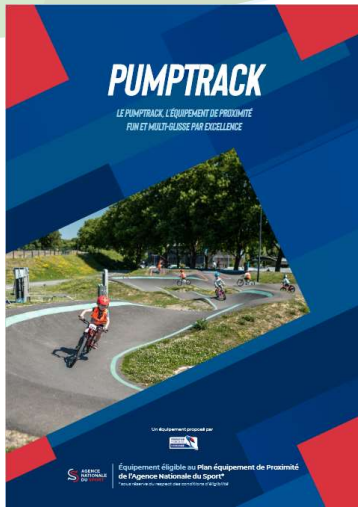
*Le titre est conservé 3 mois en mairie avant destruction*



Envoi d'un SMS pour informer l'utilisateur de l'arrivée de son titre en mairie

# VIE DE LA COMMUNE

## APPEL A PROJET JEUNE



Le plan 5000 terrains de sport en 2024



*Un pumptrack  
à Val-de-Virieu ?  
Donnez votre avis*



Vallésiennes et Vallésiens faites nous part de vos avis et de vos envies sur ce projet de Pumptrack. Adressez-nous un mail à [secretariat@valdevirieu.fr](mailto:secretariat@valdevirieu.fr) ou un sms au 06.45.30.62.67 pour donner votre avis, soutenir le projet ou participer au groupe de travail «Pumptrack»



Flashez ce QR CODE pour découvrir la vidéo d'une installation Pumptrack

## PASSERELLE DE LA BOURBRE



# VIE DE LA COMMUNE

## PROJET DE CRÉATION D'UN TIERS-LIEU CULTUREL ET NUMÉRIQUE DANS LE BÂTIMENT RUE DU CHÂTEAU

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Difficile de définir précisément un tiers-lieu. Imprégnés de l'identité des territoires sur lesquels ils se développent, inspirés par les femmes et les hommes qui les font vivre, puisant dans les besoins de la population pour imaginer des solutions nouvelles, irriguant les acteurs locaux, les tiers-lieux apparaissent avant tout comme des espaces hybrides et multiformes. Les tiers-lieux sont des espaces physiques ou virtuels de rencontre entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Ils permettent les rencontres informelles et favorisent la créativité issue des interactions sociales, notamment à travers l'ouverture, la flexibilité, la convivialité et l'accessibilité. Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage, et de plus en plus l'activité économique.

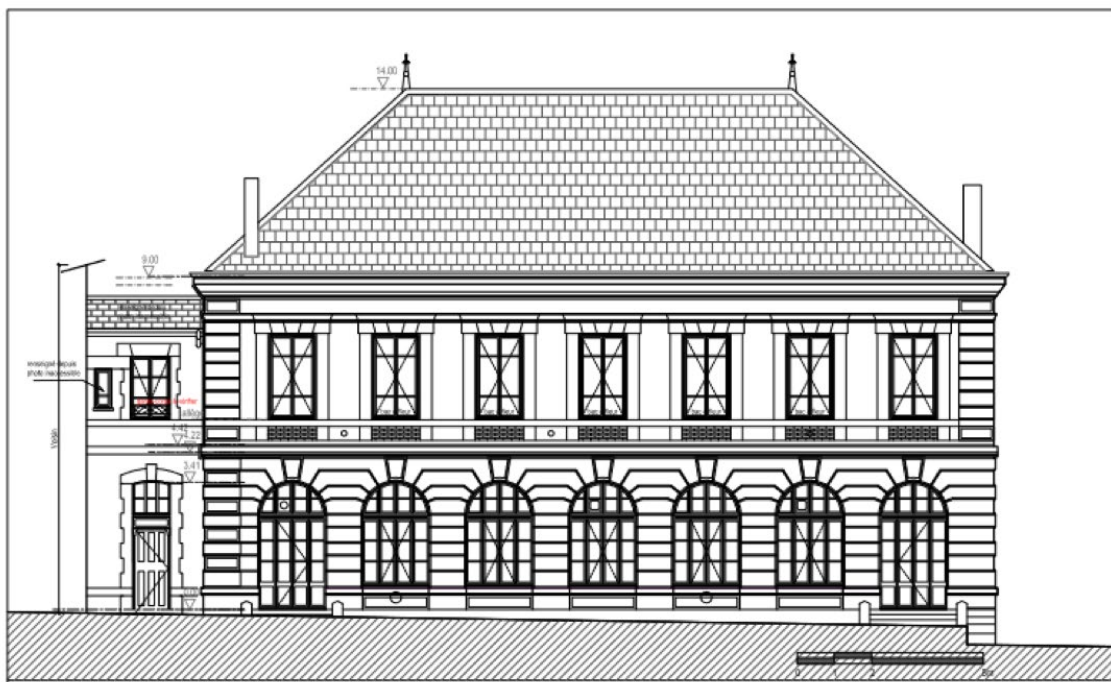
Coworking, coliving, coopération, convivialité, communs, co-développement, collectif... dans les tiers-lieux de nombreux mots du quotidien commencent par co, qui signifie avec. Fablab, coworking, médiation numérique, services au public, offre culturelle et artistique, boutique, ressourcerie, jardin partagé... il n'existe pas de tiers-lieu type. Chacun va développer les activités et les services qui répondent aux besoins du territoire dans lequel il se déploie, ce qui rend la notion parfois difficilement saisissable. C'est justement ce que le groupe de travail vous présente ci-dessous dans les grandes lignes.

Ce bâtiment est en 3 parties :  
RDC avec un espace scénique de 110m<sup>2</sup>, des loges, des

sanitaires, un local rangement, une petite cuisine et un espace gym douce et danse de 70m<sup>2</sup>. Ces locaux pourront accueillir des compagnies théâtrales pour la création, des expositions, les associations et leurs professeurs. Au 1er étage, un espace numérique géré par la Conseillère numérique, des espaces de coworking, des bureaux individuels à disposition des coworkeurs ou des professionnels, une salle de réunion équipée pour les entreprises, un local pour installer un club de billard qui fera de la formation et des animations. Au 2ème étage, des logements et studios sous le toit pour héberger les compagnies, les coworkeurs qui s'installent quelques mois dans notre commune... Le préau et les locaux permettront d'aménager éventuellement un espace producteur pour commercialiser leurs produits locaux. La cour sera végétalisée.

Voici les premières réflexions que le groupe de travail a menées pour faire vivre ce lieu historique et ce patrimoine remarquable. Rien n'est figé actuellement, vos propositions sont les bienvenues. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie si vous souhaitez avoir des renseignements pour intégrer ce tiers-lieu.

Le comité de pilotage : Claude FEILLEL, Florence CAZAUD, Gisèle GUINET, Sébastien ESMIOL, Michel MOREL et nos partenaires AGORA GUIERS qui nous accompagnent (Stéphanie COURT-FORTUNE, Kim-Lan DURIEU, Daniel PEYSSONNERIE).



# VIE DE LA COMMUNE

## PRINTEMPS DES CIMETIERES

Les 12 et 13 mai ont eu lieu les journées du Printemps des Cimetières, un moment pour découvrir les cimetières sous un autre angle, celui du patrimoine, pour découvrir des tombes remarquables, soit par leurs architectures, soit par les personnes qui y sont enterrées.

Le samedi, au cimetière de Virieu, une dizaine de personnes est venue entendre les explications de Jérôme Bellet, historien archiviste de notre commune, à l'origine des panneaux explicatifs disposés sous l'abri rénové du cimetière.

Dimanche, les visiteurs ont arpenté les allées du cimetière de Panissage, toujours avec Jérôme qui expliquait que le cimetière est celui d'origine (Virieu a connu 3 cimetières différents), mais l'église a changé de place.



Moments conviviaux autour d'un café ou d'un verre de jus de fruit offert.

Florence Barbier

## HOMMAGE A PHILIPPE BOYER

Philippe BOYER nous a quittés le 21 avril 2023.

Après un début de parcours professionnel dans l'éducation, il porte dans les années 2000 le projet d'école intercommunale des communes de Blandin, Chassignieu, Panissage et Virieu. Il devient le premier Président du SIVU des écoles.

Plus de vingt années ont passé et le bâtiment est toujours accueillant, et c'est une fierté des communes qui ont participé à cette belle réalisation. Philippe a ensuite rejoint la maison de retraite « Les Tournelles » en 2005 au poste de Directeur avec un chantier ambitieux : rénover l'EHPAD pour qu'il soit conforme aux règles de sécurité.

J'ai intégré la Présidence du Conseil d'Administration suite à mon élection de Maire de la commune de Virieu. Les projets ont été nombreux : démolition, reconstruction sur un autre site ou restauration des locaux actuels. 2020 marquera le début des travaux en pleine crise sanitaire.

Philippe aimait gérer ces situations délicates comme les réunions de chantiers. Il était très présent sur le site des Tournelles, proche des résidents, des bénévoles et du personnel. Malheureusement Philippe ne verra pas la fin du projet de la maison de retraite prévue en 2025.

Par ces quelques lignes, je voulais dire un Grand MERCI à Philippe qui a porté des projets importants sur notre commune et dont nous sommes très fiers.

Le Maire  
Michel MOREL



## Découvrir et favoriser la nature en ville

La Communauté de communes des Vals-du-Dauphiné (VDD) a initié fin 2018 l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique et a pour objectifs d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Ce PCAET comprend une mesure intitulée « *La Nature en ville : accompagner la création de centres-bourgs pilote* » et c'est notre commune qui a été retenue comme site pilote pour développer, au sein des VDD, un programme d'actions concrètes dont pourront s'inspirer ensuite les autres communes du territoire.

Notre commune possède une grande richesse naturelle avec au moins 569 espèces végétales et 264 espèces animales. Et contrairement aux idées reçues, la nature est bien présente dans les secteurs urbanisés du centre-bourg. Cette nature « de tous les jours », qui nous entoure, présente un intérêt essentiel : il est aujourd'hui largement admis que les bienfaits apportés par celle-ci nécessite qu'on lui accorde une place plus conséquente en zone urbaine.

L'association naturaliste Le Pic Vert a été retenue pour mener une étude de faisabilité avec l'appui de la commission environnement de la commune et du service environnement des VDD qui ont financé sa réalisation.

Cette étude, qui s'est concentrée sur le centre-bourg du village, nous a été remise en mai. Elle est maintenant consultable sur simple demande en mairie.

Après un état des lieux environnemental et un recensement des secteurs sur lesquels il apparaît opportun de concentrer les actions à mener, l'étude préconise 10 mesures à mettre en place afin notamment de favoriser la biodiversité, d'améliorer le cadre de vie et de s'adapter au changement climatique tout en impliquant autant que possible les habitants de la commune qui le souhaitent.



*Plantation de haies avec paillage végétal*



# VIE DE LA COMMUNE

C'est ainsi que des actions concrètes comme l'installation de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chauves-souris et à insectes, la création d'une mare pédagogique, la plantation d'arbres et de haies, la végétalisation de certains murs et clôtures des espaces publics, la neutralisation des pièges involontaires pour la faune, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts communaux sont envisagées et devraient se mettre en place progressivement sur les 2 prochaines années.

Une attention toute particulière sera portée à la sensibilisation des enfants et des jeunes dès la phase de conception des actions qui débutera très prochainement.

Donner une plus grande place à la nature en centre-bourg ne pourra se faire sans l'adhésion de ceux qui y résident. C'est pourquoi chaque action pourra être réalisée, en totalité ou partiellement, en mode participatif, permettant ainsi l'implication et l'inclusion des citoyens intéressés.

Vous serez donc régulièrement tenu informés des sorties, animations, chantiers de plantation ou d'installation proposés. Ce programme sera aussi l'occasion de créer des espaces d'échanges et de rencontres pour que les Vallésiennes et Vallésiens (re)découvrent et apprécient la biodiversité de notre commune.

Votre implication est importante pour relever le défi de la nature en ville. C'est pourquoi, si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie auprès de Florence Barbier, adjointe en charge de l'environnement.



*Exemple de piège à faune involontaire : poteau de clôture non obturé dans lequel de petits animaux peuvent tomber sans possibilité de remonter*



*Mur de la rue Barbenière dont la végétalisation pourrait être renforcée*

## BIENTÔT 16 ANS !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**



**Le recensement se fait à la mairie  
du domicile à l'âge de 16 ans révolus.**

***Après avoir fait votre recensement citoyen :***

- Vous obtenez une attestation de recensement.

***Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.***

- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

***Les documents à fournir sont :***

- Une pièce d'identité du jeune (Carte nationale d'identité, passeport...)
- Le livret de famille des parents
- Un justificatif de domicile.

# VIE DE LA COMMUNE



## AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

### 225 KV AOSTE - GRENAY - MIONS

Portée(s) : 109-107

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :

**VAL-DE-VIRIEU**

à dater du **19/06/2023** jusqu'au **27/10/2023**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux LYONNAIS, à l'entreprise :

**SERPE**

**8 rue Henri Becquerel, 69320 FEYZIN**

**04.78.83.91.83**

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse :

[https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege\\_1213a\\_v7\\_1\\_1.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf)

ou directement via le flashcode ci-contre.



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

**RTE GMR LYONNAIS**

757 rue de pré mayeux  
01120 LA BOISSE

**Thomas PREVOT (06 61 31 20 00)**

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

- GAYE Rose née le 12 avril 2023
- BAHEUX Marianne née le 22 avril 2023
- KHAZZAR Alia née le 9 mai 2023
- POMPANON Charlie née le 11 mai 2023
- YE ROLLANT Zeno né le 2 juin 2023

### MARIAGES

- COMMANDEUR Brigitte et CRUCHET Christophe – 1er avril 2023
- CARON Marie-Claude et CLEMENT François – 24 juin 2023

### PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

- CASTELLEN Maud et LAHOUSSE Geoffrey – 28 janvier 2023

### DÉCÉS

- GUTTIN Gilles – 30 mars 2023
- HALOPEAU Marie-Claude – 31 mars 2023
- BOYER Philippe – 21 avril 2023
- JACQUAND René – 21 avril 2023
- MINIO Antoinette – 10 juin 2023



Mariage de M. et Mme. CRUCHET

# AGENDA DES MANIFESTATIONS

## JUILLET

### Samedi 1er

Feu d'artifice et soirée dansante. Salle Polyvalente  
(Halle des Sports) – à partir de 22h

### Vendredi 7

Fête de l'École - Salle Polyvalente (Halle des Sports)  
en cas de pluie - AM

### Mercredi 12

Collecte de sang. Salle du Peuple.  
De 16h à 19h30

### Samedi 22

Exposition des réalisations des enfants à l'Atelier  
Numérique. Salle du Peuple. 8h à 12h

## AOÛT

### Jeudi 17

Soirées d'été :  
Ciné plein air « En corps ». 21h. 150 rue du Château.  
Gratuit

### Vendredi 18

Soirées d'été : Théâtre « Tant qu'il y aura des brebis ».  
20h30 sous la Halle

### Samedi 19

Soirées d'été : Concert « Les Georges Clownés ». 20h30 sous la Halle

## SEPTEMBRE

### Samedi 2

Forum des Associations. Salle Polyvalente (Halle des  
Sports). De 14h00 à 18h00

### Dimanche 10

Spectacle en plein air « Les songes d'Élisabeth »  
au Centre de Soins à partir de 15h00. Salle  
Polyvalente (Halle des Sports) en cas de pluie.

Rencontre de véhicules anciens organisée par  
Oxyjeep à la Salle du Peuple, rue du Stde et rue du

Gymnase. Buvette, petite restauration, groupe de  
musique 10h-17h

### Samedi 16 et dimanche 17

Journée Européennes du patrimoine – Animations  
Rue du Château

### Dimanche 24

Ciné Val-de-Virieu. 17h. Salle du Peuple

### Samedi 30 septembre

60 ans de Famille Rurales. Salle du Peuple

## OCTOBRE

### Samedi 7

Spectacle « Roméo et Juliette ». Commission  
Culturelle. Salle du Peuple

### Mercredi 11

Don du sang. 16h à 19h45. Salle du Peuple

### Dimanche 15

Concert organisé par Val de Rêves. Salle des Fêtes  
de Panissage.

### Samedi 21

Concert à l'Église – Chorale d'hommes « Les copains  
de Chartreuse » - 20h30

### Samedi 21 et Dimanche 22

Salon du livre de la romance. Salle du Peuple. De  
10h à 18h

### Mercredi 25

Ciné Jeunesse. 15h. Salle du Peuple

### Jeudi 26

Ciné Jeunesse. 15h. Salle du Peuple

### Dimanche 29

Ciné Val-de-Virieu. 17h. Salle du Peuple

## NOVEMBRE

### Samedi 4

Téléthon organisé par Oxyjeep. Randonnée 4X4,  
repas paëlla à 12h. 7h – 18h. Salle du Peuple

### Samedi 11

Commémoration du 11 novembre.

### Samedi 25

BD – Concert de Stéphane Damiano. Salle des Fêtes  
de Panissage

### Dimanche 26

Ciné Val-de-Virieu. 17h. Salle du Peuple

## DÉCEMBRE

### Mardi 19

Spectacle organisé par Service Petite Enfance VDD.  
Salle des Fêtes de Panissage

### Vendredi 22

Spectacle MC2 « Le jour J de Mademoiselle B ».  
Salle du Peuple

### Mercredi 27

Ciné Jeunesse. 15h. Salle du Peuple

### Jeudi 28

Ciné Jeunesse. 15h. Salle du Peuple